



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Je suis salarié(e) d'une petite entreprise ou employé(e) à domicile

Je choisis le syndicat qui me représentera



**ÉLECTION SYNDICALE
DES ENTREPRISES
DE MOINS DE 11 SALARIÉS**

VOTEZ

**Du 22 mars
au 6 avril 2021**

election-tpe.travail.gouv.fr

Photos réalisées avant la crise COVID-19. Continuons de respecter les gestes barrières, portons un masque lorsque cela est nécessaire.

**ÉLECTION SYNDICALE
DES ENTREPRISES
DE MOINS DE 11 SALARIÉS**

VOTEZ

**Du 22 mars
au 6 avril 2021**



Je suis salarié(e) d'une petite entreprise ou employé(e) à domicile

Comment voter ?



**Dès le 6 janvier 2021,
j'accède à mon espace électeur**

Début janvier, je reçois un premier courrier avec mes identifiants d'électeur/électrice, je me connecte sur election-tpe.travail.gouv.fr



Je vérifie l'exactitude de mes données sur la liste électorale avant le 26 janvier 2021



Je consulte les programmes des organisations syndicales candidates



Je m'inscris à l'alerte pour être prévenu(e) de l'ouverture du vote



**Du 22 mars au 6 avril 2021,
je vote**

En mars, je reçois un second courrier avec mes identifiants pour voter ainsi qu'un bulletin de vote et une enveloppe pré-affranchie



Je vote sur internet en me connectant sur election-tpe.travail.gouv.fr



Je vote par courrier

**C'est simple,
confidentiel et gratuit !**

Et si je n'ai pas reçu de courrier ?

Je vérifie que je suis bien inscrit(e) sur la liste électorale, rubrique «Qui vote ?» du site internet election-tpe.travail.gouv.fr

**Je ne trouve pas mon nom
sur la liste électorale**



Je vérifie que je respecte les conditions



Je peux m'inscrire directement sur le site jusqu'au 26 janvier 2021

Je peux contacter l'assistance téléphonique au 09 69 37 01 37

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (heure métropolitaine). Numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine.

**Je trouve mon nom
sur la liste électorale**



Mon adresse est sans doute incorrecte



Pour pouvoir voter, je communique mon adresse en cliquant sur le bouton «modifier»



**ÉLECTION SYNDICALE
DES ENTREPRISES
DE MOINS DE 11 SALARIÉS**

VOTEZ

**Du 22 mars
au 6 avril 2021**



Je suis salarié(e) d'une petite entreprise ou employé(e) à domicile

Pourquoi voter ?



Je vote pour être REPRÉSENTÉ(E)



Par les organisations syndicales qui négocient ma convention collective (salaire, primes, temps de travail, congés, formation, conditions de travail, etc)



Par les organisations syndicales qui m'informent et me conseillent sur mes droits au sein des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI)



Je vote pour être DÉFENDU(E)



Par les représentants syndicaux qui siègent aux conseils de prud'hommes et défendent mes intérêts en cas de litige avec mon employeur



Je vote pour être CONSEILLÉ(E)



Sur mes droits en tant que salarié(e) ou employé(e) à domicile



Sur les démarches pour faire valoir mes droits



Sur les avantages sociaux dont je peux bénéficier

